



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 26 JUILLET 2021

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	17
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt et un et lundi vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
19/07/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
19/07/2021

Excusés représentés : Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND .

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Madame Dominique GODOT-RAMADE a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-44 : Rachat d'une partiel d'une parcelle chemin de Rigou

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 octobre 2011 relative au d'un rachat d'une bande de parcelle chemin de Rigou appartenant à Monsieur Gérard SOULET, par laquelle Le Conseil municipal a mandaté Monsieur le Maire à demander l'expertise du Service des Domaines, à faire intervenir un géomètre pour matérialiser la bande de terrain concernée, le long des parcelle DL 19 et DL 275, et à engager des négociations avec le propriétaire en vue d'une acquisition par la Commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-81 du 7 septembre 2020 fixant le prix du m² des chemins ruraux en cas de vente ou de modification d'assiette à 0,25 € le m² pour les chemins tombés en désuétude, en terre battue, gravats ou non revêtus et 3,00 € le m² pour les chemins goudronnés ;

Vu le plan de division établi par la société de géomètres GéoSudOuest en date du 10/06/2021 délimitant les parties à céder à la Commune ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir une partie de la parcelle DL 275 frappée d'alignement permettant ainsi d'élargir si besoin la voirie Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 0,25 € le m² et que la commune prenne en charge les frais afférents à cette affaire (géomètre et notaire).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de division établi par la société de géomètres GéoSudOuest ;
- FIXE le prix à 0,25 € le m² ;
- DIT que tous les frais (géomètre, notaire) seront à la charge de la Commune ;

- PRECISE qu'un courrier sera adressé au vendeur lui indiquant les modalités financières de l'acquisition de la parcelle par la commune et sollicitant son accord pour poursuivre les démarches d'acquisition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU

